

FORMATION : **CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EN ALTERNANCE**

Arrêté de création du 05-06-2019 - J.O. du 03-07-2019 Code diplôme 50033616T RNCP 34670

Diplôme national de **niveau 3 européen** (ex niveau V) permettant d'acquérir les techniques et compétences attendues d'un professionnel qualifié de la coiffure.

PUBLIC :

Contrat d'apprentissage :

- Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus cherchant un contrat d'apprentissage.
- Au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui-ci, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- Les jeunes de moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3e) désirant commencer à exécuter un contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

Contrat de professionnalisation :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale ;
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI).

PRÉREQUIS : Tout public éligible au contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, maîtrisant la langue française et destiné à un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation avec les salons des marques franchisés au groupe HOLDING ANTOINE.

- Possibilité de parcours aménagé en fonction du parcours antérieur (expériences ou validation de compétences) et de situations particulières
- Lors d'un entretien individuel, un positionnement pédagogique permettra d'identifier les attentes du candidat en termes de contenus et d'évaluer :
 - Les acquis antérieurs,
 - La connaissance de la filière professionnelle,
 - La compréhension des objectifs et des modalités de la formation (pédagogiques et administratifs),
 - La motivation au regard de la cohérence entre le projet professionnel et le parcours scolaire, professionnel et personnel.

DURÉE : La durée de formation est déterminée par un positionnement et formalisée dans le contrat d'apprentissage. La durée moyenne de formation au CFA est de 800 heures en alternance avec l'entreprise, sur 2 ans.

DATES OU PÉRIODE : Les dates de formation sont liées à celles du contrat d'apprentissage.
Signature du contrat d'apprentissage : toute l'année.

HORAIRE CFA STEPHAN UNIVERSITY : Du lundi au Vendredi de 9H30 - 12h30 et de 13h30 - 17H30

Variable en fonction de l'individualisation du parcours. Un planning annuel sera édité et présent dans le livret d'apprentissage de chaque apprenant pour déterminer les temps de formation au sein du CFA et des classes bimodales (pour les apprenants).

En milieu professionnel : En fonction de l'organisation de travail de l'entreprise d'accueil.

VOLUME HORAIRE MOYEN DES ENSEIGNEMENTS MODULABLE SELON LES ACQUIS DE L'APPRENANT

Type d'enseignement	Volume horaire réglementaire reçu par l'apprenti*
Enseignement général (55% du volume global**)	440 heures
Bloc 1 Français Histoire-Géographie Education Civique	112 heures
Bloc 2 Mathématiques et sciences physiques et chimiques	100 heures
Bloc 3 Langues vivantes <i>Niveau visé A2 selon le référentiel européen</i>	56 heures
Bloc 4 Arts appliqués, Cultures artistiques	56 heures
Bloc 5 Education civique et sportive	70 heures
Bloc 6 Prévention Santé Environnement (PSE) dont le SST (soit 12 heures pour 10 apprentis, 17 heures pour 15 apprentis)	46 heures
Enseignement technologique et professionnel (45% du volume global**)	360 heures
Bloc 1 Enseignements technologiques****	
Bloc 2 Enseignements professionnels****	
Total	800 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : 6
- Maximum : 12

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation avec test de positionnement au préalable.

LIEU :

STEPHAN UNIVERSITY – 3 rue Peyrolières – 31 000 TOULOUSE

HANDICAP :

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 06 63 10 32 06 – Mme GALY Ghislaine – ghislaine.m@holdingantoine.fr -

TARIFS : Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise

OBJECTIF

Préparation et obtention du CAP Métiers de la Coiffure.

Référentiel d'activités professionnelles CAP Métiers De La Coiffure

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un professionnel qualifié dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

CONTENU

Réaliser des prestations de coiffure

- Élaborer un diagnostic
- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
- Réaliser des techniques de base de coiffure :
 - Coupe (femme, homme)
 - Couleur (coloration* et effet de couleur*)
 - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage)

*Exécuter sans concevoir

Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Contribuer à l'activité de l'entreprise

Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie et Enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Mathématiques – Physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité

- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Education physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Langues vivantes

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation en cours de formation (formatives et sommatives)
Tout au long de la formation, des temps d'évaluation sont organisés, pour que chaque apprenant puisse nommer ses objectifs pédagogiques, ses progressions et ses réussites.
Une démarche d'évaluation formative incite à analyser ses pratiques et ses stratégies d'apprentissage et sommative pour vérifier les compétences acquises.
Conseil de classe à chaque fin de trimestre et convocation des apprenants en difficultés, accompagné du responsable légal si mineur.
Réunion ponctuelle et/ou trimestrielle avec le maître d'apprentissage, l'apprenant (responsable légal si mineur) et responsable pédagogique pour analyser la progression de l'apprenant.
- Situation d'évaluation
Ces évaluations peuvent prendre différentes formes en fonction des objectifs : fiche d'analyse du travail, test en ligne, QCM sur table, exercice d'entraînement, mise en situation, épreuve d'oral, examen blanc, présentation projet...
- Attestation de compétences
Le dispositif d'évaluation est formalisé dans un Livret d'apprentissage, évaluation initiale, bilans intermédiaires et évaluation finale, permettent de visualiser et mettre en valeur les acquis de la formation, de capitaliser ce qui fonctionne et d'impulser des changements de pratiques, pour optimiser l'acquisition de connaissances et compétences.
Ce Livret est utilisé par le formateur et le maître d'apprentissage pour attester la validation des acquis.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- TAUX D'OBTENTION : %
Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>
- Le centre de formation facilite l'inscription des apprenants aux épreuves de validation et les informe des dates des examens.
- Le diplôme est délivré au vu des résultats obtenus à un examen se déroulant sous la forme d'une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales. La présence du candidat à toutes les épreuves est obligatoire. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.
- L'Education Nationale délivre le diplôme, ou le cas échéant, une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.

Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée
EG1 - Français et Histoire-géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 - Mathématiques – Physique-chimie	UG2	2	Ponctuelle écrite	2h
EG4 - Langue vivante : anglais	UG4	1	Ponctuelle orale	0h20
EP1 - Techniques de coiffure (dont PSE)	UP1	14 (1)	Ponctuelle pratique et écrite	6h45 (1h)
EP 2 - Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	Ponctuelle orale	0h20

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Compétences et qualification de l'équipe pédagogique

Les formateurs ont un niveau de qualification de Bac+3 à Bac+5 et/ou sont des professionnels du métier concerné, avec une expérience significative en formation.

Les coordonnateurs pédagogiques accompagnent les formateurs et peuvent être sollicités à tout moment pour des besoins de régulations, réajustements en lien avec le parcours de formation, problématiques d'évaluation...

Les équipes pédagogiques réactualisent régulièrement leurs compétences (plan formation continue) et assurent une veille technologique et pédagogique.

Secrétariat et accueil

Les assistantes administratives accompagnent les apprenants dans leurs formalités administratives.

Un accueil physique et téléphonique est assuré pour un premier niveau d'information et une orientation vers les interlocuteurs adéquats.

La constitution de l'équipe pédagogique dédiée à l'action de formation et les personnes ressources figurent dans le Livret d'accueil et/ou d'apprentissage, remis à chaque apprenant à l'inscription et en début de formation.

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés et du référentiel du CAP Métiers de la Coiffure.
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences ...
- Plateau technique équipé (salon d'application)

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique (ordinateur pour chaque apprenants) et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant via son extranet personnalisé
- Plateau technique et salon d'application équipé (mobilier, appareils, matériels et clients modèles)

- Salle de classe équipée (meublé et écran dynamique, connexion internet mise à disposition de chaque apprenant)
- Mise à disposition d'une bibliothèque

Référent pédagogique :

- Chaque formation est sous la responsabilité du référent pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- L'encadrement, le placement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes sont assurés par la responsable des relations entreprises.

LES DÉBOUCHÉS

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- **SALONS du Groupe HOLDING ANTOINE fort de plus de 100 salons.**
- Tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure)
- Secteur du spectacle et de la mode
- Établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

Emplois concernés : Coiffeur(se), coiffeur(se) vendeur(se), conseiller(ère) de vente de produits d'hygiène et/ou cosmétiques capillaires.

Dans un souci d'amélioration continue de notre offre et des pratiques pédagogiques, la satisfaction des apprenants et des entreprises est évaluée et analysée chaque année.